



Le FPR en faveur de l'abolition de la peine de mort (IRIN 16/10/2006)

KIGALI, le 16 octobre (IRIN) - Le parti au pouvoir au Rwanda approuvera le projet de loi abolissant la peine de mort dans cet Etat d'Afrique de l'Est, a annoncé jeudi dernier un haut responsable du parti.

L'abolition de la peine capitale permettra au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et aux pays occidentaux d'extrader à Kigali les personnes suspectées de participation au génocide rwandais.

Servilien Sebasoni, porte-parole du Front patriotique rwandais (FPR), le parti au pouvoir, a démenti les allégations selon lesquelles la décision du parti d'abolir la peine capitale est un subterfuge pour faciliter l'extradition des suspects au Rwanda.

« Ils ne nous ont pas demandé d'abolir purement et simplement la peine de mort ; tout ce qu'ils veulent c'est la garantie que les suspects qu'ils extraderont ne seront pas passibles de la peine capitale », a-t-il déclaré.

« C'est une disposition que nous aurions pu prendre sans pour autant abolir totalement la peine de mort. Notre décision va tout simplement dans le sens l'intérêt public », a-t-il ajouté.

Au cours d'une réunion du bureau politique du FPR, présidée par le Président rwandais Paul Kagame, il a été décidé que le parti soutiendrait le projet de « loi abolissant la peine de mort pour tous les crimes ».

Le RPF est majoritaire dans les deux chambres du parlement, au Sénat comme à l'Assemblée nationale où il détient plus de 70 pour cent des sièges.

« Nous avons eu des débats très poussés au sein même du parti et nous sommes arrivés à la même conclusion : la peine capitale n'est d'aucune utilité au Rwanda et nous ne perdons rien en décidant de son abolition », a déclaré M. Sebasoni.

« Des techniciens travaillent sur un projet de loi qui sera déposé bientôt. Nous espérons que chaque député et sénateur du RPF votera en faveur de l'abolition de la peine de mort », a-t-il ajouté.

Les survivants du génocide se sont opposés à toutes propositions de loi abolissant la peine capitale. Mais depuis que le parti a la majorité à l'Assemblée nationale et au Sénat, les projets de loi qu'il a initiés ont toujours été adoptés.

Le porte-parole d'IBUKA, la plus grande organisation de survivants du génocide, a refusé de commenter la décision du RPF. « Nous ferons part bientôt de notre position après avoir étudié cette décision » a déclaré Benoît Kaboyi.

Plus de 600 personnes ont été condamnées à mort pour le rôle qu'elles ont joué dans le génocide de 1994. La peine de mort n'a été appliquée qu'une seule fois au Rwanda, en 1998, lorsque 22 génocidaires ont été passés par les armes.

Les survivants du génocide pensent que l'exécution des commanditaires du génocide de 1994, dans lequel environ 937 000 Tutsis minoritaires et Hutus modérés ont été tués, est une arme dissuasive pour empêcher que tels crimes ne se reproduisent à l'avenir.

« On peut comprendre que les survivants du génocide soient opposés à l'abolition de la peine de mort », a souligné M. Sebasoni.

« Ils ont perdu beaucoup de parents et dans des conditions souvent abominables », a-t-il ajouté. « En même temps, nous espérons qu'ils comprendront que même si la mort peut apporter une satisfaction passagère aux victimes et à leurs familles, la vie en prison, par exemple, est une punition plus sévère ».

La peine de mort est encore en vigueur dans la plupart des pays africains. Le Rwanda sera le premier pays à l'abolir dans la région des Grands Lacs de l'Afrique.

[FIN]

© Copyright IRIN

Visiter le site de: [IRIN](http://www.irinnews.org)